

Prise de position de ***L'Assemblée du personnel***

Après avoir

- pris connaissance du résumé du projet de rapport final sur le fonctionnement de l'enseignement spécialisé (DIP-évaluanda, 22 juillet 2009, pp. 4 à 8) ;
- mesuré l'avancée des travaux et les réponses obtenues par rapport aux revendications et requêtes précédemment exprimées ;
- écouté les diverses présentations, informations et explications des représentant-e-s des associations professionnelles et syndicales,

L'Assemblée du personnel, réunie le mardi 15 septembre 2009, se prononce de la manière suivante :

Elle soutient le scénario visant à créer un Office médico-pédagogique en remplacement de l'actuel service médico-pédagogique et prend acte de la reconnaissance de la spécificité de l'enseignement spécialisé et de l'approche interdisciplinaire. Elle attend de la part du département de l'instruction publique (DIP) des garanties fortes en ce sens ;

Elle constate que les délais ne sont pratiquement jamais respectés et demande en conséquence l'établissement d'un calendrier réaliste, négocié ;

Elle observe que les 14 recommandations du projet de rapport final sont sujettes à diverses interprétations, que les ressources ne sont ni définies, ni chiffrées et que les modalités de mise en oeuvre demeurent floues ;

Elle demande donc que la concertation puisse enfin se mettre en place de manière satisfaisante et que les principaux partenaires, directement concernés, soient réunis sans délai et régulièrement afin de débattre des options envisagées, en amont des rapports et des réunions plénières ;

Elle demande en outre au DIP la création d'une instance de concertation paritaire et pérenne de l'enseignement spécialisé (commission officielle) ;

Elle exige que jusqu'à la mise en place effective d'un nouveau fonctionnement, une commission paritaire transitoire soit immédiatement créée pour discuter et négocier tout ce qui a trait à l'analyse de la faisabilité des changements envisagés, aux moyens nécessaires, aux cahiers des charges des personnels et aux objets qui touchent aux conditions de travail générales des collaborateurs du SMP et de l'enseignement spécialisé, etc. ; un projet de mandat de cette commission est attendu avant la fin septembre.

Prise de position adoptée à l'UNANIMITÉ

Assemblée du personnel de l'enseignement spécialisé

Société pédagogique genevoise (SPG) – Syndicat des services publics (SSP/Vpod) – Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT) – Groupe des pétitionnaires du SMP